

Compte-rendu du conseil municipal Séance du 15 avril 2022

Réuni sur convocation du maire, le conseil municipal s'est tenu sous la présidence de David Taupiac, maire de la commune.

Etaient présents : Eric Ballester, Catherine Villadiou et Patrice Etienne, maires-adjoints, Stéphanie Bordes, Patrice Cuquel, Jean-Luc Gauran, Dominique Payer, Lionel Pouteau, Marie-Hélène Razafimanantsoa, Richard Tourisseau, Christine Trecat.

Excusés : Céline Chauveau, Gilles Ternier qui donne procuration à Richard Tourisseau, Michèle Villemur qui donne procuration à David Taupiac.

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut siéger.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance :

Richard Tourisseau est désigné secrétaire de séance.

2°) Adoption du compte-rendu de la séance du 18 mars 2022 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sans modification.

3°) Déclaration d'intention d'aliéner :

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption sur différentes parcelles :

- section AE numéro 272, 17 rue de la poste (41 m²) ;
- section AM numéros 25 en partie et 26 609 chemin du Hournas (1 303 m²) ;
- section AK numéro 12, A Grimaut (3 665 m²) ;
- section AE numéro 413, 8 place de l'église (197 m²) ;
- section AH numéros 76 et 91, 23 avenue du faubourg (1 572 m²)

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de ne pas exercer le droit de préemption sur l'ensemble des parcelles précitées.

4°) Compte personnel de formation :

Sur proposition d'Eric Ballester, 1^{er} adjoint en charge du personnel, la prise en charge du coût de formation, dans le cadre du compte personnel de formation, est plafonné à 15 € de l'heure, dans la limite de 100 heures, soit 1 500 €/an.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

5°) Tarif hall d'entrée salle des fêtes :

Eric Ballester propose de modifier le tarif, fixé à 25 € en 2016, et de le porter à 50 €. Un état des lieux devra obligatoirement être dressé aux heures ouvrables avant et après les remises de clés. Par ailleurs, pour éviter toute contestation, il ne pourra y avoir qu'un occupant par week-end.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

6°) Locaux auxiliaire médicale et psychologue :

Le conseil arrête le montant à 100 €/mois charges incluses pour le local situé au rez-de-chaussée, entrée à droite, selon le planning établi. Toute modification de l'utilisation devra être signalée au préalable.

7°) Locaux commerciaux :

David Taupiac propose que les locaux commerciaux situés place de la Mairie soit loués d'une part à la boutique de créateurs « Lumia » Stacy Debuissou pour 390 €/mois hors charges à compter du 1^{er} mai 2022 et à la brocante Nadine Jean pour 300 € mensuels hors charges à compter du 1^{er} juillet 2022.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité et autorise le maire à signer les baux, qui seront remplacés par des conventions d'occupation temporaire dès que l'EPF Occitanie aura remis la gestion à la commune.

8°) Subventions aux associations :

Lionel Pouteau, Gilles Ternier (représenté par Richard Tourisseau) et Christine Trecat ne prennent pas part aux débats et aux votes.

Subventions aux associations saint-claraises	2022 Subventions votées €
Section Festivités	18 368,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers	3 150,68
Sporting Club Football	3 000,00
Les Troubadours de Gascogne	2 000,00
Rugby Coeur de Lomagne	2 000,00
Club Bon Accueil	1 800,00
ACLED n-1 sur bp 2022	500,00
ACLED	1 900,00
Tennis Club	1 510,00
L'Arcade	2 000,00
Les Amis de la Médiathèque	900,00
EVS Amis de médiathèque	900,00
Autan d'Accords	3 000,00
Lomagne Handball	1 000,00
Mission Locale du Gers	1 046,00
AS Résidence La Tucolle	650,00
Lavallée	500,00
Les Amis du Musée de l'Ecole	1 000,00

Les Gem's	300,00
La Diane de l'Arratz	360,00
Le Scion	350,00
32 Deuch Club	500,00
L'Harmonie	500,00
Country Rebell's 32	400,00
Volley-Ball	300,00
FNACA	230,00
Cyclo-Club	400,00
La Pétanque	300,00
CAP CLAR foire	884,00
CAP CLAR	1 000,00
Chats libres de Saint-Clar	2 220,00
AOOMM	100,00
JEUNES AGRICULTEURS	500,00
Total	53 568,68

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

9°) Constitution d'une provision comptable :

Eric Ballester, adjoint chargé des finances, indique au conseil que le code général des collectivités territoriales a été modifié (art. 2321-2) et oblige à mettre en œuvre une provision comptable pour créances douteuses. Son mandat s'établit à 580 €.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

10°) Taxes locales :

Eric Ballester rappelle que hormis le réajustement introduit par la réglementation fusionnant les taux départementaux et communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB), le taux est inchangé depuis 2007, respectant les engagements pris par l'équipe municipale lors de l'élection de 2020. Il en est de même pour celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPnB) (95,51 %). Si le taux de la TFPB est élevé (75,16 %), et le 2^{ème} du Gers derrière Auch, il est aussi le double de celui de notre classe de population mais ne produit que le 1/6^{ème} de cette même classe, du fait d'une valeur locative faible.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

11°) Vote du budget principal commune:

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les propositions du budget commune de l'exercice 2022 :

Investissement	
Dépenses	2 117 914.35 € (dont 989 520.77€ de RAR)
Recettes	2 653 577.86 € (dont 244 303.01€ de RAR)

Fonctionnement	
Dépenses	1 736 867.83 €
Recettes	1 736 867.83 €

12°) Vote du budget lotissement Bellevue 2022 :

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les propositions du budget annexe du Lotissement Bellevue de l'exercice 2022 :

Investissement	
Dépenses	150 310.87€
Recettes	150 310.87€

Fonctionnement	
Dépenses	72 582.06€
Recettes	72 582.06€

13°) Régie du centre municipal de santé :

La création de la régie du centre municipal de santé n'a pas été sans difficultés en grande partie liées à des problèmes informatiques (changement de logiciel) mais également à la mise en place du tiers payant généralisé (assurance maladie et complémentaires santé), facilitant l'accès aux soins aux usagers, quelles que soient leurs ressources. Des dysfonctionnements sont apparus, les rapprochements comptables n'étant pas exhaustifs, ce qui a conduit la comptable publique à réclamer un suivi plus rigoureux.

Du fait que des écritures pourraient ne pas être totalement retracées, monsieur le maire demande à ce que la commune décharge la comptable publique de toute responsabilité en la matière.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

14°) Vote du budget centre municipal de santé 2022 :

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les propositions du budget annexe du Centre Municipal de Santé de l'exercice 2022 :

Investissement	
Dépenses	14 548.22€
Recettes	14 548.22€

Fonctionnement	
Dépenses	672 239.42€
Recettes	672 239.42€

15°) Rénovation de l'Office du tourisme :

Les locaux de l'office de tourisme nécessitent d'être remis au goût du jour, ce d'autant plus qu'il est le 2^{ème} le plus visité du Gers. L'édifice étant inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques depuis 1986, tous les travaux doivent être réalisés avec l'appui d'un architecte et l'accord du service des Bâtiments de France. De plus, l'office est aujourd'hui géré par la communauté de

communes (CCBL), mais la ville reste propriétaire des locaux et entend les conserver. C'est à nous qu'échoit donc la réalisation des travaux. Un premier chiffrage s'établit à 73 400 € hors taxes.

Le plan de financement est proposé comme suit :

Organisme	Montant (€)	Taux (%)
Etat	29 360	40
Région	11 010	15
Département	7 340	10
Autofinancé	25 690	35

Il en découle que l'autofinancement serait de 25 690 € ht. Le conseil que la participation de la CCBL soit examinée soit sous forme de subvention, soit sous la forme d'une réévaluation du loyer.

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

16°) Questions diverses :

- Rappel, le 2^{ème} tour des élections présidentielles aura lieu le 24 avril 2022, le scrutin sera ouvert de 8h à 19h ;
- Epicerie solidaire Mauvezin
Le centre communal d'action sociale (CCAS) de Mauvezin a créé une épicerie solidaire qui a pour mission d'accompagner, par un dispositif d'aide alimentaire ponctuel, des personnes rencontrant des difficultés, issues de communes relevant du territoire de la CCBL. Il est proposé à la commune de Saint-Clar de permettre à ses habitants concernés d'y accéder. Eric Ballester et Richard Tourisseau étaient chargés d'en examiner les modalités, d'autant qu'une offre alternative est susceptible de voir le jour prochainement à Fleurance.
La question du transport étant déterminante, il est apparu qu'alors que l'épicerie mauvezinoise est ouverte le mardi après-midi et le vendredi matin, le transport à la demande assure la liaison entre Saint-Clar et Mauvezin le lundi matin, jour du marché à Mauvezin. Cette question est soumise à l'examen du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) de la CCBL qui gère cette prestation.
- Richard Tourisseau informe le conseil sur la mise en place d'une expérimentation, pendant le mois de mai 2022, permettant de bénéficier de l'appui d'une plateforme téléphonique pour la prise des rendez-vous, et renforçant les conditions d'accueil par le personnel du CMS. Un bilan sera dressé début juin.

* * *

La séance est levée à 23 h.

Le secrétaire de séance,

R. Tourisseau